

La Liste rouge des oiseaux nicheurs menacés en Wallonie en 2021

Aves 58/2 – 2021 – 67-88

Jean-Yves Paquet¹, Anne Weiserbs¹ &
Antoine Derouaux¹

¹Aves, le pôle ornithologique de Natagora
Traverse des Muses 1
5000 Namur
coa@aves.be



© Yves Fagniaert

RÉSUMÉ

La Liste rouge des oiseaux menacés de Wallonie a été dressée à partir de nombreuses données issues des programmes de suivi des populations, des portails de sciences participatives et d'enquêtes spécifiques récentes. Le statut des 151 espèces indigènes nichant depuis au moins une décennie en Wallonie a ainsi été évalué. Douze espèces supplémentaires sont considérées comme régionalement éteintes, la plupart de longue date. Parmi les 151 espèces, 49 (soit 32 %) intègrent une des trois catégories de menace : 16 (11 %) sont considérées « En danger critique », 14 (9 %) entrent dans la catégorie « En danger » et 19 (12 %) sont classées comme « Vulnérables ». De plus, 22 espèces (15 %) sont jugées comme « Quasi menacées » tandis que seules les 80 dernières sont en « Préoccupation mineure ». Plusieurs cas particuliers sont présentés, ainsi qu'une comparaison des résultats avec les listes régionales antérieures. Évolutions méthodologiques mises à part, le statut de 20 espèces s'est effectivement dégradé ces dix dernières années. Neuf espèces autrefois répandues font leur entrée parmi les espèces menacées de Wallonie et pour onze espèces, la situation s'aggrave alors qu'elles étaient déjà menacées. Ces espèces occupent une large gamme de milieux naturels et se caractérisent par des écologies variées. Plusieurs d'entre elles sont associées aux milieux agricoles mais d'autres sont liées aux milieux humides, aux bocages, aux forêts et aux landes. Du côté positif, 12 espèces sortent de la Liste rouge ou de la catégorie « Quasi menacé ». De manière globale, 24 espèces montrent une évolution positive contre 28 espèces à évolution négative. Des changements importants du statut de nombreuses espèces sont donc observés en seulement une décennie et justifient un effort continu de monitoring de toutes les espèces, à même de détecter les dégradations rapides mais aussi le succès de certains efforts de conservation.

INTRODUCTION

La Liste rouge des espèces menacées (ci-après « Liste rouge ») est un concept développé par l'Union Internationale de la Conservation de la Nature (UICN) depuis 1964 (UICN, 2012). Elle permet de hiérarchiser les espèces en fonction de leur risque de disparition, de lister les menaces et les pressions connues sur ces espèces, de sensibiliser tous les acteurs et de suggérer les mesures à mettre en place afin de limiter leur risque d'extinction. Il s'agit d'un outil essentiel de la conservation de la nature, notamment parce qu'il permet une communication claire et précise sur l'état de la biodiversité (STUART *et al.*, 2010).

Dans le monde actuel, le statut des espèces évolue rapidement. De nombreux facteurs défavorables à la biodiversité restent relativement constants et d'autres aggravent la situation avec un impact qui s'amplifie au cours du temps, comme les changements climatiques. À côté de cela, des mesures sont mises en place pour contrer le déclin de la biodiversité : protection des espèces, développement des aires protégées, projets de restauration d'habitats patrimoniaux, méthodes agroenvironnementales. Il est donc essentiel de se baser sur les données les plus récentes disponibles pour évaluer l'évolution des risques d'extinction.

La démarche de l'UICN, d'abord mise au point pour une évaluation du statut des espèces au niveau mondial, est applicable à un niveau régional moyennant certaines adaptations de la méthodologie décrites dans les lignes directrices (UICN France, 2018).

En Wallonie, des Listes rouges ont été établies pour plusieurs groupes faunistiques et floristiques bien étudiés¹, pour un total de 2.197 espèces, dont 65 % de plantes vasculaires (État de l'Environnement Wallon, 2018). La première Liste rouge consacrée aux oiseaux nicheurs de Wallonie a été élaborée en 1997 (JACOB, 1997). Une analyse minutieuse a pu

ensuite être menée pour élaborer celle de 2010 grâce à l'inventaire général de l'avifaune effectué pour l'atlas des oiseaux nicheurs régional (PAQUET & JACOB, 2010). Des mises à jour ont ensuite été établies dans le cadre du rapportage de 2008-2012 (Paquet, 2014) et celui de 2013-2018 pour la Directive Oiseaux (PAQUET *et al.*, 2019). À ces fins, l'ensemble des données collectées depuis l'atlas a fait l'objet d'une validation et d'un filtrage afin d'isoler celles qui concernaient effectivement les populations nicheuses. Plus tard, une nouvelle synthèse de la situation était réalisée en 2015-2018 pour la contribution belge au nouvel atlas européen (KELLER *et al.*, 2020). La présente Liste rouge a été élaborée dans le cadre d'un marché avec le Service public de Wallonie visant la mise à jour des Listes rouges pour les oiseaux, les chauves-souris, les reptiles et les amphibiens de Wallonie. Nous nous sommes attachés à garantir une uniformité dans l'approche méthodologique pour ces groupes d'espèces, en appliquant en priorité les lignes directrices publiées par l'UICN (UICN, 2012 ; 2017).

MÉTHODOLOGIE

Approche générale

Selon le protocole préconisé par l'UICN, la réalisation des Listes rouges régionales comprend trois étapes :

1. Établissement de la liste des espèces à traiter et inventaire des données existantes.
2. Traitement des données selon les critères globaux de l'UICN, c'est-à-dire de la même manière que si on examinait le risque d'extinction d'une espèce au niveau mondial. À cette fin, cinq critères sont utilisés et il suffit que l'un d'eux soit rempli pour qu'une espèce rejoigne une catégorie de menace. Ce sont donc des outils complémentaires. Il s'agit de :

¹ Voir : <http://etat.environnement.wallonie.be/contents/indicator sheets/FFH%205.html>

TABLEAU 1 | Les cinq catégories de la Liste rouge et les critères utilisés pour les oiseaux nicheurs en Wallonie.
/ The five Red List categories and the criteria used for the breeding birds of Wallonia.

En Danger Critique (Critically Endangered - CR) Espèce présentant un risque extrême d'extinction en Wallonie	
Critère A2	taux de réduction supérieur à 80 % en 10 ans ou 3 générations.
Critère B1	moins de 10 carrés de 10 x 10 km occupés.
Critère B2	moins de 5 carrés de 5 x 5 km occupés et au moins deux des trois critères suivants : (a) une seule localité occupée ou (b) déclin continu ou (c) fluctuations extrêmes.
Critère C1	moins de 250 individus et déclin d'au moins 25 % en une génération.
Critère C2	moins de 250 individus, en déclin et moins de 25 couples dans la plus grosse sous-population.
Critère D	moins de 50 individus, ce faible nombre représentant une menace en soi.
En Danger (Endangered - EN) - Espèce présentant un risque élevé d'extinction en Wallonie	
Critère A2	taux de réduction compris entre 50 et 80 % en 10 ans ou 3 générations.
Critère B1	entre 10 et 15 carrés de 10 x 10 km occupés.
Critère B2	entre 5 et 15 carrés de 5 x 5 km occupés et au moins deux des trois critères suivants : (a) population sévèrement fragmentée ou (b) déclin continu ou (c) fluctuations extrêmes.
Critère C1	moins de 2.500 individus et déclin d'au moins 20 % en 2 générations.
Critère C2	moins de 2.500 individus, en déclin et moins de 125 couples dans la plus grosse sous-population.
Critère D	moins de 250 individus, ce faible nombre représentant une menace en soi.
Vulnérable (Vulnerable - VU) - Espèce présentant un risque réel d'extinction en Wallonie	
Critère A2	taux de réduction compris entre 30 et 50 % en 10 ans ou 3 générations.
Critère B1	entre 15 et 30 carrés de 10 x 10 km occupés.
Critère B2	entre 15 et 30 carrés de 5 x 5 km occupés et au moins deux des trois critères suivants : (a) population sévèrement fragmentée ou (b) déclin continu ou (c) fluctuations extrêmes.
Critère C1	moins de 10.000 individus et déclin d'au moins 10 % en 3 générations.
Critère C2	moins de 10.000 individus, en déclin et moins de 500 couples dans la plus grosse sous-population.
Critère D	moins de 1.000 individus, ce faible nombre représentant une menace en soi.
À la limite d'être menacée (Near-Threatened - NT) - Espèce non menacée actuellement, mais nécessitant une certaine attention	
	Valeur de l'effectif ou du taux de réduction proche mais non suffisante pour qualifier l'espèce de "Vulnérable".
	Forte présomption que l'évolution du statut risque, à court terme, de qualifier l'espèce de "Vulnérable".
	Espèce spécialiste liée à un habitat menacé, en voie de dégradation rapide .
Non Menacée (Least concern-LC)	

- critère A : déclin des populations ;
- critère B : aire géographique réduite, associée à un déclin, une fragmentation ou de fortes fluctuations des populations ;
- critère C : faible effectif, associé à un déclin, une fragmentation ou de fortes fluctuations des populations ;
- critère D : très faible effectif total ou répartition extrêmement limitée ;
- critère E : analyse quantitative du risque d'extinction (dynamique des populations).

Le critère E n'a pas été appliqué par manque de données relatives aux paramètres démographiques des oiseaux en Wallonie.

3. Adaptation éventuelle du niveau de menace pour l'échelle régionale, en fonction notamment des échanges potentiels entre la population régionale et les populations voisines, avec un avis d'expert concernant le classement final.

Espèces considérées

La présente Liste rouge concerne les populations reproductrices d'espèces indigènes. Les nicheurs irréguliers ou occasionnels ne sont pas pris en considération, en accord avec les recommandations de l'UICN. De même, pour les espèces dont l'installation est récente, seules sont prises en compte celles dont la première nidification remonte à au moins une décennie. Au total, 151 espèces ont été traitées (espèces éteintes exclues).

Données de base disponibles

Les informations utilisées résultent principalement de l'évaluation de l'état des populations nicheuses collectées en vue du rapportage pour la Directive Oiseaux en 2013-2018 (PAQUET *et al.*, 2019). Cet exercice mené tous les six ans fait le point sur les effec-

tifs et l'aire de répartition actuels, ainsi que sur les tendances à court et long terme de ces paramètres, pour toutes les espèces d'oiseaux indigènes présentes en Belgique (EUROPEAN COMMISSION, 2021). Nous sommes repartis des données de base préparées dans le cadre de l'exercice 2013-2018 de ce rapportage national pour en récupérer les données propres à la Wallonie (estimations d'effectif, aires occupées). Bien entendu, si des informations plus récentes (notamment liées aux programmes de monitoring en continu des espèces nicheuses) étaient disponibles, nous en avons tenu compte.

Pour les espèces concernées, les tendances des populations basées sur la Surveillance des Oiseaux Communs en Wallonie (DEROUAUX & PAQUET, 2018), en abrégé « SOCWAL », ont été calculées pour la période 2009-2019, en accord avec la période de référence de dix années écoulées ou de trois générations recommandées par l'UICN (voir plus loin).



PHOTO 1 | Bécasse des bois : exemple d'espèce discrète pour laquelle un inventaire de type atlas des oiseaux nicheurs est indispensable pour définir un statut précis. Par prudence, elle figure dans la catégorie « Quasi menacée » / Woodcock *Scolopax rusticola* : a specific case of a species for whose classification an atlas-type inventory of breeding birds is essential. As a precaution it is included in the category « Least Concern ». (Jalhay, 13.06.2007, ©Franck Renard)

Pour une partie des espèces, une source de données indépendante a été utilisée pour confirmer les tendances estimées via les résultats de SOCWAL. Il s'agit de l'échantillonnage des oiseaux nicheurs réalisé en Wallonie dans le cadre de l'atlas européen (HERRANDO *et al.*, 2015). Entre 2015 et 2018, plus d'un millier de carrés d'un km de côté, répartis à travers toute la Wallonie, ont fait l'objet de deux relevés d'une heure de tous les oiseaux détectés au cours du printemps. Une partie de ces relevés (911 exactement) était en fait la répétition exacte d'un échantillonnage similaire réalisé entre 2001 et 2007 pendant les prospections de l'atlas des oiseaux nicheurs de Wallonie (JACOB *et al.*, 2010). Une comparaison de ces deux relevés permet d'estimer la variation de l'effectif sur les 12 ans qui séparent, en moyenne, ces deux échantillonnages. Une technique de bootstrap (EFRON & TIBSHIRANI, 1993) a été utilisée pour mesurer l'incertitude statistique autour de cette variation.

Calcul du taux de réduction des populations (pour le critère A et C)

Le taux de réduction des populations a été calculé en utilisant en priorité les tendances estimées par le suivi des oiseaux communs en Wallonie (SOCWAL) lorsqu'elles sont disponibles et, pour les espèces non concernées par ce suivi, par la comparaison des estimations d'effectifs produite lors du rapportage 2013-2018 pour la Directive oiseaux.

Pour les espèces SOCWAL, le taux de croissance annuel moyen pour la période 2009-2019 a été calculé. Cette valeur a été ensuite injectée dans la formule du taux de réduction total de la population :

$$T = (1+t)^G - 1$$

où T est le taux de réduction utilisé dans les critères Liste rouge,

t le taux de réduction annuel moyen obtenu par SOCWAL pour la période 2009-2019 et

G la durée en années de trois générations ou au minimum 10 ans.

Une génération correspond à l'âge moyen de la

reproduction propre à chaque espèce et non pas l'âge de maturité pour la première nidification. Les valeurs spécifiques des générations sont reprises de la Liste rouge mondiale ou européenne des oiseaux menacés (BIRDLIFE INTERNATIONAL, 2015).

Pour les espèces pour lesquelles les points d'écoute ne permettent pas de définir un taux de croissance annuel moyen, une comparaison a été effectuée entre les abondances du rapportage 2013-2018 et les abondances fournies par l'atlas wallon de 2001-2007, soit une durée médiane de 12 ans. Cette comparaison permet d'obtenir un taux annuel moyen t par la formule :

$$t = [(A/B)^{1/12}] - 1$$

où A correspond à la médiane de la fourchette d'estimation des effectifs pour la période 2012-2018 (PAQUET *et al.*, 2019) et B correspond à la meilleure estimation pour la période 2001-2007 (JACOB *et al.*, 2010). Cette valeur t est ensuite injectée dans la formule utilisée pour les espèces SOCWAL pour obtenir le taux de réduction T :

$$T = (1+t)^G - 1$$

Estimation des zones d'occurrence et de répartition

Pour l'application des critères B concernant les aires de répartition réduites, nous avons utilisé les seuils préconisés pour la Wallonie par DUFRÈNE (2017).

La zone d'occurrence de chaque espèce en Wallonie (critère B1) a été estimée au cours du rapportage pour la Directive Oiseaux, période 2013-2018 (PAQUET *et al.*, 2019), selon les recommandations de l'Agence Européenne pour l'Environnement (European Environment Agency, 2018). La zone d'occurrence d'une espèce est définie comme l'ensemble des carrés de 10 x 10 km de la grille de référence de l'Agence Européenne pour l'Environnement couvrant la Wallonie où au moins une donnée de nidification de l'espèce a été enregistrée en 2013-2018, en y ajoutant les carrés immédiatement voisins. Cette zone d'oc-

currence a été calculée par l'outil « Range tool » (EUROPEAN ENVIRONMENT AGENCY, 2018).

Pour le critère B2, la zone d'occupation (notion faisant référence à la surface d'habitat approprié réellement occupé par une espèce), a été estimée par le nombre d'unités spatiales de 5 x 5 km (voir DUFRÈNE, 2017) occupées par l'espèce entre 2013 et 2018. Contrairement à la zone d'occurrence, il ne s'agit pas de définir une aire globale, mais bien une surface réelle occupée. On ne cherche donc pas à combler les lacunes d'occupation.

Estimation des effectifs

Les estimations du nombre d'individus matures dans la population (critère D) se basent sur le rapportage 2013-2018 (PAQUET *et al.*, 2019). Nous avons généralement considéré que le nombre d'individus matures présents correspondait au double du nombre de couples nicheurs estimés. Dans certains cas (grandes espèces avec existence probable d'une population « flottante » d'individus non nicheurs), nous avons indiqué une estimation légèrement supérieure.

Estimation des échanges entre populations wallonnes et de régions/pays limitrophes : adaptation régionale du niveau de menace

De nombreux changements observés dans l'avifaune wallonne s'inscrivent en fait directement dans les évolutions globales des populations ouest-européennes. Ainsi, l'extinction définitive d'une espèce chez nous s'observe généralement lorsque non seulement les populations wallonnes se portent mal mais aussi lorsque les populations voisines sont en régression. Par exemple, la disparition du Cochevis huppé *Galerida cristata* en Wallonie s'est inscrite dans le cadre d'une régression globale de l'occupation de son aire de répartition européenne (JACOB, 2010a). À l'inverse, l'apparition d'une nouvelle espèce nicheuse s'inscrit souvent dans le cadre d'une progression gé-

nérale, comme l'arrivée récente de la Chevêchette d'Europe *Glaucidium passerinum* (SORBI, 2013) qui cadre parfaitement avec une poussée assez spectaculaire de cette espèce en Europe centrale (KELLER *et al.*, 2020).

La probabilité d'extinction d'une espèce peut être diminuée si la situation dans les régions voisines est très favorable. On peut en effet supposer qu'une extinction régionale pourrait être, dans ce cas et à l'exception des espèces réputées très peu dispersives, compensée par l'arrivée spontanée d'individus venus des régions voisines.

Il est donc nécessaire d'adapter le niveau de menace découlant de l'application des critères à la population wallonne en fonction de la situation dans les régions voisines. Un schéma logique, inspiré des recommandations d'UICN, s'applique donc ici (Figure 1).

In fine, nous avons estimé que l'effectif wallon reste sous l'influence des régions voisines (réponse « non » à la première question de la Figure 1) pour toutes les espèces, sauf quatre exceptions : d'une part, la Perdrix grise *Perdix perdix* et la Gélinoite des bois *Bonasa bonasia*, qui sont supposées sédentaires et très peu dispersives, et d'autre part, le Tétraz Lyre *Lyrurus tetrix* et le Merle à plastron *Turdus torquatus*, dont les populations régionales sont tellement isolées par rapport au reste de l'aire qu'il n'est pas réaliste d'envisager que des individus venus naturellement de régions voisines les soutiennent.

Le statut récent des populations voisines a été évalué à partir des travaux suivants :

- L'Atlas européen des Oiseaux Nicheurs EBBA2 (KELLER *et al.*, 2020).
- Le rapport sur les oiseaux nicheurs en Flandre 2013-2018 (VERMEERSCH *et al.*, 2020).
- Les tendances des populations d'oiseaux communs en Allemagne (KAMP *et al.*, 2021).
- Les tendances des populations d'oiseaux nicheurs aux Pays-Bas (SOVON, 2021).
- Les tendances des populations d'oiseaux nicheurs en France (VIGIE-NATURE, 2021).

Le critère d'adaptation régional utilisé est indiqué par un + 1 ou un -1 dans la colonne « Statut » de la Liste rouge si le niveau de menace a été modifié. Certaines espèces dont la population wallonne n'est que la « tête de pont » d'une aire en expansion dans l'ouest européen ont aussi vu leur niveau de menace remonter de deux niveaux sur avis d'experts ; dans ce cas, comme pour toutes les autres décisions issues de ces avis, c'est la mention « exp » qui est notée dans la colonne « Statut ».

La classification finale a été révisée et éventuellement adaptée en fonction des avis des experts suivants qui ont été consultés pour une ou plusieurs espèces dans le processus de révision : Alain De Broyer, Antoine Derouaux, Rudi Dujardin, Vincent Leirens, Jérémy Simar et les auteurs de l'article. Dans le cas d'une adaptation par avis d'expert, des explications sont données dans les résultats.

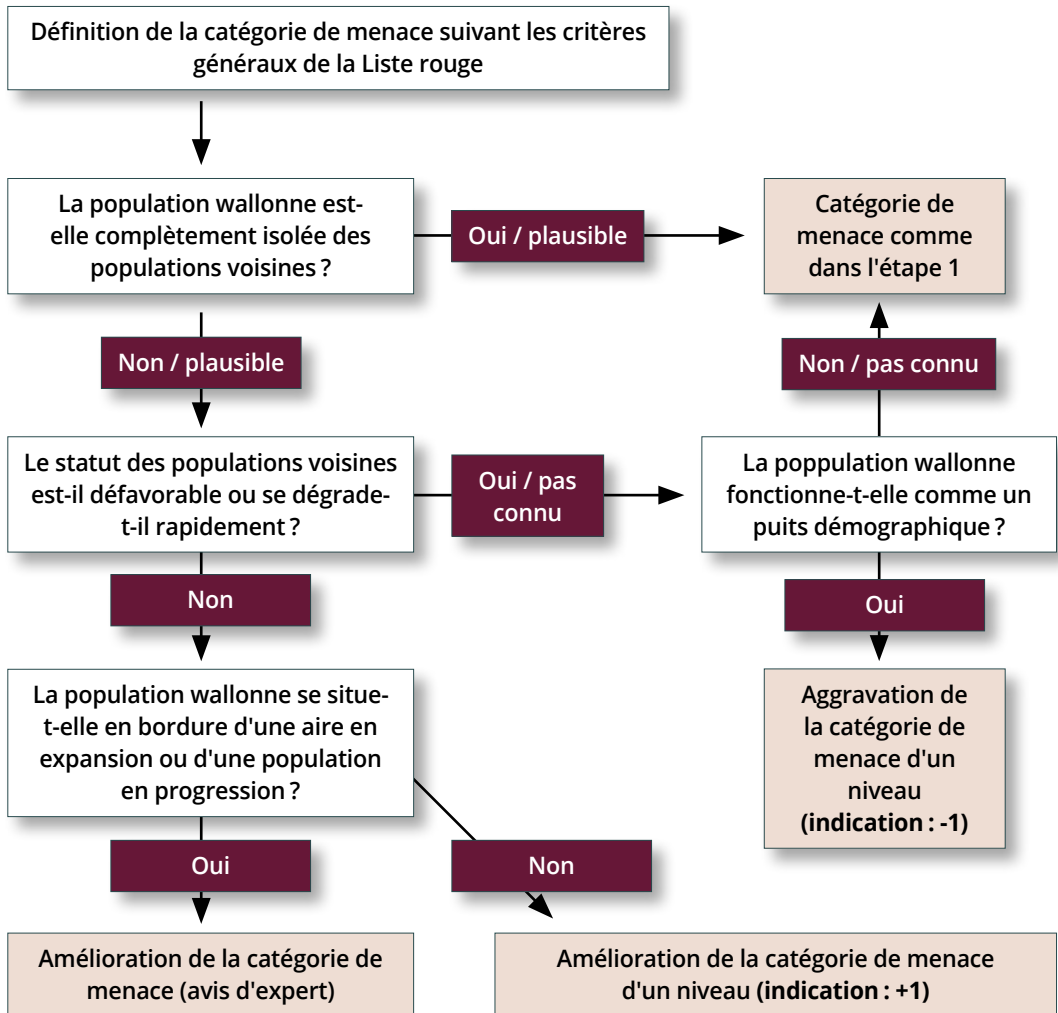


FIGURE 1 | Arbre décisionnel s'appliquant lors de l'adaptation régionale du statut général de menace / Decision tree used in adapting the general threat status to the region.

RÉSULTATS

Résultats généraux

La sélection des espèces à traiter dans cette Liste rouge a conduit à une liste de 163 espèces, alors que la version antérieure n'avait considéré que 149 espèces (PAQUET & JACOB, 2010). Cette différence s'explique par l'inclusion pour cette fois de toutes les espèces s'étant reproduites en Wallonie pendant le 20^e siècle ou peu avant 1900, y compris les espèces disparues, ainsi que d'une série d'espèces qui atteignent à présent le seuil de 10 ans de reproduction régulière dans la région : le Bihoreau gris *Nycticorax nycticorax*, le Héron garde-bœufs *Bubulcus ibis*, l'Aigrette garzette *Egretta garzetta*, la Cigogne blanche *Ciconia ciconia*, l'Huïtrier pie *Haematopus ostralegus* et la Sterne pierregarin *Sterna hirundo*. Plusieurs espèces se reproduisant d'une manière régulière en Wallonie n'ont en revanche pas été prises en considération car elles n'atteignent pas le seuil de 10 ans de présence continue fixé par l'UICN : la Grande Aigrette *Ardea alba*, la Spatule blanche *Platalea leucorodia*, la Mouette mélanocéphale *Ichthyophaga melanocephala* et la Chevêchette d'Europe *Glaucidium passerinum*. Les espèces non indigènes se reproduisant à l'état sauvage ne sont pas considérées non plus ; le Cygne tuberculé *Cygnus olor* est donc exclu car sa population nicheuse est issue d'introduction (JACOB, 2010e).

La Liste rouge de l'avifaune wallonne 2021 est présentée dans le Tableau 2. Le tableau contenant les données de base et les valeurs pour chaque critère est présenté en matériel complémentaire (www.aves.be/582). Certains cas spécifiques, notamment ceux où un avis d'expert est intervenu, sont détaillés ci-après.

La Wallonie compte 49 espèces considérées comme menacées de disparition régionale, soit 32 % des espèces traitées en excluant les espèces déjà disparues. Parmi celles-ci, 16 espèces (11%) sont en « Danger critique » (CR). La plupart de ces espèces sont directement impliquées par

la faiblesse généralement historique de l'effectif présent en Wallonie, aucune ne dépassant 50 individus matures (critère D, parfois combiné à un déclin des populations). Le Serin cini *Serinus serinus* et le Bruant proyer *Emberiza calandra* se distinguent par un déclin très rapide qui les conduit à un risque imminent d'extinction régionale, alors que ces espèces étaient assez répandues jusqu'à des temps récents. Quatorze espèces (9 %) entrent dans la catégorie « En danger » (EN) qui se caractérise surtout par des déclin préoccupants des populations : c'est le cas de la Perdrix grise, du Vanneau huppé *Vanellus vanellus*, de la Tourterelle des bois *Streptopelia turtur*, du Coucou gris *Cuculus canorus*, du Pipit farlouse *Anthus pratensis*, de l'Hypolaïs icterine *Hippolais icterina* et du Moineau friquet *Passer montanus*. Certaines espèces « En danger » ne subsistent de nos jours qu'en très faible nombre en Wallonie et pourraient donc basculer rapidement vers la catégorie inférieure. Le Tarier des prés *Saxicola rubetra* et la Pie-grièche grise *Lanius excubitor* subissent ainsi une régression géographique sévère, réduisant leur répartition à une aire relictuelle où ils se maintiennent pour l'instant relativement bien, malgré des fluctuations inter-annuelles très fortes pour le Tarier, notamment grâce aux efforts de conservation (REUTER & JACOB, 2020 ; DEHEM, 2018). Enfin, 19 espèces (13 %) sont considérées comme « Vulnérables » (VU), avec une part quasi égale d'espèces dont la population est stable ou en augmentation mais encore fragilisée par la faiblesse des effectifs (11 espèces) et d'espèces encore relativement répandues mais subissant un déclin marqué (8 espèces).

Nous avons décidé de faire figurer dans la Liste les 12 espèces qui ont effectivement disparu de Wallonie comme espèce reproductrice au cours ou juste avant le siècle dernier. Pour mettre en perspective les pertes et gains, il convient cependant de signaler que, à l'exception du Traquet motteux *Oenanthe oenanthe*, disparu dans les années 1990, et de la Pie-grièche à tête rousse *Lanius senator*, dont la dernière nidification relatée remonte à 2007 (JACOB, 2010d), toutes ces espèces avaient disparu avant la promulgation de la Directive Oiseaux en 1979. De plus, 25 espèces parmi les 151



PHOTO 2 | Fuligule morillon : espèce « Quasi menacée » dans la Liste Rouge européenne mais qui se porte bien en Wallonie ainsi que dans les régions voisines. Actuellement non menacée, son évolution est à surveiller / Tufted Duck *Aythya fuligula* : classified as « Least Concern » in the European Red List but which is doing well in Wallonia and in neighbouring regions. Currently not threatened, it should be nevertheless continue to be monitored. (Rosseignies, 30.06.2016, @Didier Kint)

considérées n'étaient pas encore connues comme reproductrices en Wallonie au début des années 1970 (LIPPENS & WILLE, 1972).

Analyse de quelques cas spécifiques

Gélinotte des bois *Bonasa bonasia* (CR) – la situation de la Gélinotte est particulièrement critique en Wallonie, à tel point qu'on peut considérer que l'espèce a vraisemblablement disparu de l'avifaune de Wallonie (Paquet & Ryelandt, 2018). Il n'y a plus de données validées depuis plusieurs années, mais le seuil des 10 ans nécessaires pour considérer l'espèce comme officiellement « Régionalement éteinte » n'est pas encore atteint. Sa disparition est particulièrement dramatique, s'agissant d'une sous-espèce à l'aire de répartition très restreinte et

au bord de l'extinction globale (SCHREIBER, 2021).

Tadorne de Belon *Tadorna tadorna* (VU) – Le classement dans la catégorie « En danger », obtenue en première analyse, a été jugée excessive par les experts en raison de la progression vers l'intérieur des terres observée dans toute l'Europe occidentale (KELLER & LOKHMAN, 2020). Une meilleure occupation des habitats disponibles est donc probable dans le futur et l'espèce peut être considérée comme soumise à un niveau de menace nettement inférieur.

Fuligule morillon *Aythya fuligula* (LC) – Cette espèce ne doit pas être considérée comme menacée vu la dynamique positive observée en Wallonie et dans les régions voisines (EUROPEAN TOPIC CENTER ON BIOLOGICAL DIVERSITY, 2021).

TABLEAU 2 | La Liste rouge des oiseaux nicheurs menacés en Wallonie. Le statut est accompagné du code des critères qui qualifient l'espèce pour ce statut (code selon le Tableau 1). La mention +1 ou -1 indique que le statut final résulte d'une adaptation régionale. La mention « exp » signifie que la catégorie de menace a été modifiée par avis d'experts ; ces décisions sont détaillées dans la suite du texte. La colonne T donne une indication de la tendance de l'effectif de l'espèce en Wallonie entre 2008 et 2018, selon le rapportage pour la Directive Oiseaux (PAQUET *et al.*, 2019) / The Red List of Threatened Breeding Birds in Wallonia. Alongside the status is shown the code of the criteria that qualify the species for that status (code as per the Table). The markings +1, -1, indicate that the final status was adapted regionally. The marking « exp » indicates that the threat category was modified following the advice of experts; details are provided later in the text. Column T provides an indication of the trend in the numbers of that species in Wallonia from 2008 to 2018, from the reports for Directive 2009/147/EC of the European Parliament and of the Council of 30 November 2009 on the conservation of wild birds (the « Birds Directive ») (PAQUET *et al.*, 2019).

Famille	Nom français	Nom scientifique	Tendance	Statut	Liste rouge Européenne
Phasianidae	Gélinotte des bois	<i>Bonasa bonasia</i>	↓	CR a2b2c1c2d	LC
Phasianidae	Tétras lyre	<i>Lyrurus tetrix</i>	↓	CR a2b1b2c-1c2d	LC
Anatidae	Sarcelle d'été	<i>Spatula querquedula</i>	=	CR d	LC
Caprimulgidae	Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	↓	CR c1c2d	LC
Rallidae	Râle des genêts	<i>Crex crex</i>	↓	CR b2c1d -1	LC
Ardeidae	Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i>	=	CR b1b2d -1	LC
Ardeidae	Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>	=	CR b1b2c2d -1	LC
Haematopodidae	Huîtrier pie	<i>Haematopus ostralegus</i>	↑	CR d	VU
Scolopacidae	Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	=	CR b1b2c2d -1	VU
Accipitridae	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	=	CR d	LC
Picidae	Pic cendré	<i>Picus canus</i>	↓	CR a2b2c1d	LC
Turdidae	Merle à plastron	<i>Turdus torquatus</i>	=	CR c2d	LC
Acrocephalidae	Rousserolle turdoïde	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	↑	CR d	LC
Locustellidae	Locustelle lusciniôide	<i>Locustella luscinioides</i>	=	CR b2d	LC
Fringillidae	Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	↓	CR a2	LC
Emberizidae	Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	↓	CR a2	LC
Phasianidae	Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	↓	EN a2c1	LC
Anatidae	Canard souchet	<i>Spatula clypeata</i>	↑	EN d +1	LC
Anatidae	Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	↑	EN d	LC
Columbidae	Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	↓	EN a2	VU
Cuculidae	Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	↓	EN a2	LC
Charadriidae	Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	↓	EN a2c1	VU
Laridae	Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	↑	EN d +1	LC
Strigidae	Chouette de Tengmalm	<i>Aegolius funereus</i>	=	EN c1d +1	LC
Accipitridae	Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	↓	EN c1d +1	LC
Laniidae	Pie-grièche grise	<i>Lanius excubitor</i>	=	EN a2c1c2	LC
Acrocephalidae	Hypolais icterine	<i>Hippolais icterina</i>	↓	EN c1	LC
Muscicapidae	Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	-	EN b1b2	LC
Passeridae	Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	↓	EN a2	LC
Motacillidae	Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	↓	EN a2c1	LC
Anatidae	Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>	↑	VU d +1 (exp)	LC
Anatidae	Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	=	VU d	VU
Ciconiidae	Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	↑	VU d (exp)	LC
Ardeidae	Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	↑	VU d (exp)	LC

Famille	Nom français	Nom scientifique	Tendance	Statut	Liste rouge Européenne
Ardeidae	Héron garde-bœufs	<i>Bubulcus ibis</i>	↑	VU d (exp)	LC
Recurvirostridae	Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>	↓	VU c1d (exp)	LC
Laridae	Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>	↑	VU d	LC
Laridae	Goéland cendré	<i>Larus canus</i>	↑	VU d	LC
Strigidae	Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	↓	VU a2c1	LC
Accipitridae	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	↑	VU d +1	LC
Accipitridae	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	↑	VU d +1	LC
Picidae	Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	↑	VU d +1	LC
Corvidae	Cassenois moucheté	<i>Nucifraga caryocatactes</i>	↓	VU d	LC
Paridae	Mésange boréale	<i>Poecile montanus</i>	↓	VU a2	LC
Locustellidae	Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	↓	VU c1 +1	LC
Phylloscopidae	Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	↓	VU a2	LC
Muscicapidae	Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	↓	VU a2c1	LC
Fringillidae	Sizerin flammé	<i>Acanthis flammea</i>	=	VU b2d (exp)	LC
Emberizidae	Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	↓	VU c1 +1	LC
Anatidae	Canard chipeau	<i>Mareca strepera</i>	↑	NT d (exp)	LC
Podicipedidae	Grèbe à cou noir	<i>Podiceps nigricollis</i>	↑	NT d +1	VU
Apodidae	Martinet noir	<i>Apus apus</i>	↓	NT a2 +1	NT
Rallidae	Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	=	NT d +1	LC
Ciconiidae	Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	↑	NT d +1	LC
Ardeidae	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	↑	NT d (exp)	LC
Charadriidae	Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	↑	NT d +1	LC
Scolopacidae	Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	=	NT (exp)	LC
Strigidae	Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>	↓	NT a2c1 +1	LC
Accipitridae	Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	↓	NT c1 +1	LC
Accipitridae	Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	↑	NT d +1	LC
Picidae	Pic épeichette	<i>Dryobates minor</i>	↓	NT (exp)	LC
Falconidae	Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	↓	NT a2c1 (exp)	LC
Alaudidae	Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	↓	NT	LC
Acrocephalidae	Phragmite des joncs	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	=	NT d +1	LC
Acrocephalidae	Rousserolle verderolle	<i>Acrocephalus palustris</i>	↓	NT a2 +1	LC
Hirundinidae	Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	↓	NT (exp)	LC
Sylviidae	Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	↓	NT	LC
Turdidae	Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	↑	NT	LC
Fringillidae	Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	↓	NT a2 +1	LC
Fringillidae	Tarin des aulnes	<i>Spinus spinus</i>	↑	NT d +1	LC
Emberizidae	Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	↓	NT a2 +1	LC
Phasianidae	Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	=	LC	NT
Anatidae	Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>	↑	LC d (exp)	NT
Anatidae	Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	↑	LC +1	LC
Podicipedidae	Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	=	LC +1	LC
Podicipedidae	Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	↑	LC +1	LC
Columbidae	Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	↑	LC +1	LC
Columbidae	Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	↑	LC +1	LC
Columbidae	Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	↓	LC +1	LC
Rallidae	Gallinule poule d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	↓	LC c1 (exp)	LC
Rallidae	Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	↓	LC a2c1 (exp)	NT
Ardeidae	Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	=	LC +1	LC
Phalacrocoracidae	Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	↓	LC d (exp)	LC

Famille	Nom français	Nom scientifique	Tendance	Statut	Liste rouge Européenne
Tytonidae	Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	↓	LC	LC
Strigidae	Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	↓	LC +1	LC
Strigidae	Hibou grand-duc	<i>Bubo bubo</i>	↑	LC d (exp)	LC
Accipitridae	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	↓	LC +1	LC
Accipitridae	Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	=	LC +1	LC
Accipitridae	Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	↓	LC +1	LC
Alcedinidae	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	↑	LC +1	LC
Picidae	Pic vert	<i>Picus viridis</i>	↑	LC +1	LC
Picidae	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	=	LC +1	LC
Picidae	Pic mar	<i>Leipicus medius</i>	↑	LC +1	LC
Picidae	Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	=	LC +1	LC
Falconidae	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	↑	LC	LC
Falconidae	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	↑	LC d (exp)	LC
Oriolidae	Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	=	LC +1	LC
Laniidae	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	↑	LC +1	LC
Corvidae	Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	=	LC +1	LC
Corvidae	Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	=	LC +1	LC
Corvidae	Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	↑	LC +1	LC
Corvidae	Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	↑	LC +1	VU
Corvidae	Grand Corbeau	<i>Corvus corax</i>	↑	LC d (exp)	LC
Corvidae	Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	↓	LC +1	LC
Paridae	Mésange noire	<i>Parus ater</i>	↑	LC	LC
Paridae	Mésange huppée	<i>Lophophanes cristatus</i>	↓	LC	LC
Paridae	Mésange nonnette	<i>Poecile palustris</i>	↓	LC	LC
Paridae	Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	↓	LC +1	LC
Paridae	Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	↓	LC +1	LC
Alaudidae	Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	↑	LC +1	LC
Acrocephalidae	Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolaïs polyglotta</i>	↑	LC +1	LC
Acrocephalidae	Rousserolle effarvate	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	↓	LC +1	LC
Hirundinidae	Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	↓	LC +1	LC
Hirundinidae	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	=	LC +1	LC
Phylloscopidae	Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	↓	LC	LC
Phylloscopidae	Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	=	LC +1	LC
Cettiidae	Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	=	LC d (exp)	LC
Aegithalidae	Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	↓	LC +1	LC
Sylviidae	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	↑	LC +1	LC
Sylviidae	Fauvette babillarde	<i>Sylvia curruca</i>	↓	LC +1	LC
Sylviidae	Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	↑	LC +1	LC
Certhiidae	Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	=	LC +1	LC
Certhiidae	Grimpereau des bois	<i>Certhia familiaris</i>	=	LC +1	LC
Sittidae	Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	↓	LC +1	LC
Troglodytidae	Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	=	LC +1	LC
Cinclidae	Cincla plongeur	<i>Cinclus cinclus</i>	=	LC +1	LC
Sturnidae	Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	↓	LC	LC
Turdidae	Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	↓	LC +1	LC
Turdidae	Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	↓	LC +1	LC
Turdidae	Merle noir	<i>Turdus merula</i>	↓	LC +1	LC
Muscicapidae	Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	=	LC +1	LC
Muscicapidae	Gorgebleue à miroir	<i>Cyanecula svecica</i>	↑	LC +1	LC
Muscicapidae	Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	↑	LC +1	LC

Famille	Nom français	Nom scientifique	Tendance	Statut	Liste rouge Européenne
Muscicapidae	Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	↓	LC +1	LC
Muscicapidae	Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	=	LC +1	LC
Muscicapidae	Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	=	LC +1	LC
Muscicapidae	Tarier pâtre	<i>Saxicola torquatus</i>	↑	LC +1	LC
Regulidae	Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	↓	LC +1	LC
Regulidae	Roitelet triple-bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	↓	LC +1	LC
Prunellidae	Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	=	LC +1	LC
Passeridae	Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	=	LC +1	LC
Motacillidae	Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	=	LC	LC
Motacillidae	Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	↓	LC +1	LC
Motacillidae	Bergeronnette des ruiss.	<i>Motacilla cinerea</i>	↓	LC +1	LC
Motacillidae	Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	=	LC +1	LC
Fringillidae	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	=	LC +1	LC
Fringillidae	Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	=	LC +1	LC
Fringillidae	Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	↑	LC +1	LC
Fringillidae	Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	=	LC	LC
Fringillidae	Bec-croisé des sapins	<i>Loxia curvirostra</i>	-	LC a2c1 (exp)	LC
Fringillidae	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	=	LC +1	LC
Phasianidae	Grand Tétras	<i>Tetrao urogallus</i>		Ex (≈ 1940)	LC
Scolopacidae	Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>		Ex (1928)	NT
Scolopacidae	Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>		Ex (1900)	LC
Pandionidae	Balbuzard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>		Ex (<1900)	LC
Upupidae	Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>		Ex (1979)	LC
Laniidae	Pie-grièche à poitrine rose	<i>Lanius minor</i>		Ex (≈1930)	LC
Laniidae	Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>		Ex (2007)	LC
Alaudidae	Cochevis huppé	<i>Galerida cristata</i>		Ex (1970)	LC
Muscicapidae	Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>		Ex (1997)	LC
Motacillidae	Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>		Ex (1949)	LC
Emberizidae	Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>		Ex (<1950)	LC
Emberizidae	Bruant zizi	<i>Emberiza circlus</i>		Ex (<1970)	LC

Gallinule poule d'eau *Gallinula chloropus* (LC) et Foulque macroule *Fulica atra* (LC) – Pour ces deux espèces, il a été décidé de réduire le degré de menace de deux niveaux car le déclin observé est faible et la validité du critère C1 dans leur cas est discutable, sans une évaluation quantifiée de leurs populations que l'on pourrait seulement obtenir par une enquête de type « atlas des oiseaux nicheurs ».

Cigogne blanche *Ciconia ciconia* (VU) – L'effectif de cette espèce est inférieur à 50 individus matures, la population est donc fragile au niveau régional. Cependant, la dynamique européenne est très positive (EUROPEAN TOPIC CENTER ON BIOLOGICAL DIVERSITY, 2021) et le degré de menace a été ramené par les experts à la catégorie « Vulnérable ». De

plus, une population férale, libre mais localisée autour de certains parcs zoologiques, se mêle à la population sauvage.

Bihoreau gris *Nycticorax nycticorax* (VU) et Héron garde-bœufs *Bubulcus ibis* (VU) – Le nombre extrêmement réduit d'individus matures composant la toute récente population wallonne de ces deux ardéidés aurait pu les conduire à la catégorie « En danger critique ». Cependant, le statut de Vulnérable a été jugé plus approprié, étant donné leur dynamique européenne respective (EUROPEAN TOPIC CENTER ON BIOLOGICAL DIVERSITY, 2021) et la possibilité d'immigration à partir des populations voisines. Soulignons toutefois que l'effectif nicheur wallon est pour l'instant uniquement concentré sur un seul site : les marais d'Harchies (Hainaut).

Aigrette garzette *Egretta garzetta* (NT) – En première analyse, cette espèce aurait été classée parmi les espèces « En danger » mais la bonne santé des populations en Europe de l'Ouest (European Topic Center on Biological Diversity, 2021) suggère que son implantation en Wallonie pourrait s'avérer durable. Soulignons toutefois que sa petite population nicheuse reste pour l'instant limitée à un seul site, les marais d'Harchies, ce qui est un facteur de fragilité intrinsèque.

Grand Cormoran *Phalacrocorax carbo* (LC) – Malgré un effectif relativement faible se rapprochant des seuils de la catégorie « Vulnérable », la population nicheuse est stable et répartie sur un nombre croissant de colonies (au minimum 9 – données Aves). Il n'y a donc pas de menace immédiate sur l'espèce en Wallonie.

Huïtrier pie *Haematopus ostralegus* (CR) – L'apparition de l'Huïtrier pie en Wallonie (première nidification en 2005) est le fruit d'une adaptation récente de l'espèce à des milieux plus éloignés des littoraux. La population actuelle peut être estimée à 10-15 couples, occupant surtout des toitures plates en zones d'activités économiques ou des milieux agricoles ; elle ne semble pas menacée dans l'immédiat (Derume, 2020). L'espèce est néanmoins en recul important dans les régions voisines (Flandre et Pays-Bas) et à ce titre a été placée en catégorie CR.

Avocette élégante *Recurvirostra avosetta* (VU) – Cette espèce aurait pu être associée à la catégorie « En danger critique ». Toutefois, les experts ont jugé préférable de la considérer comme « Vulnérable » parce que la population wallonne est directement dépendante de la population de Flandre, qui se porte bien (VERMEERSCH *et al.*, 2020). Sa population pourrait rester marginale en Wallonie étant donné la faible disponibilité en habitats.

Bécasse des bois *Scolopax rusticola* (NT) – Même si la Bécasse des bois est encore répandue dans les forêts wallonnes, il n'existe pas de système adéquat de suivi des tendances des populations. Les indications venant des régions voisines et de certains ornithologues de terrain nous poussent à

la prudence, c'est pourquoi le niveau de menace à « Quasi menacé » a finalement été choisi.

Hibou grand-duc *Bubo bubo* (LC) – L'expansion générale de ce rapace nocturne en Europe occidentale a justifié le choix des experts de réduire le degré de menace « Vulnérable », obtenu en première analyse, à cause de l'effectif naturellement faible de ce superprédateur.

Pic épeichette *Dryobates minor* (NT) – L'application des critères conduit à considérer que la population wallonne de l'espèce n'est pas me-

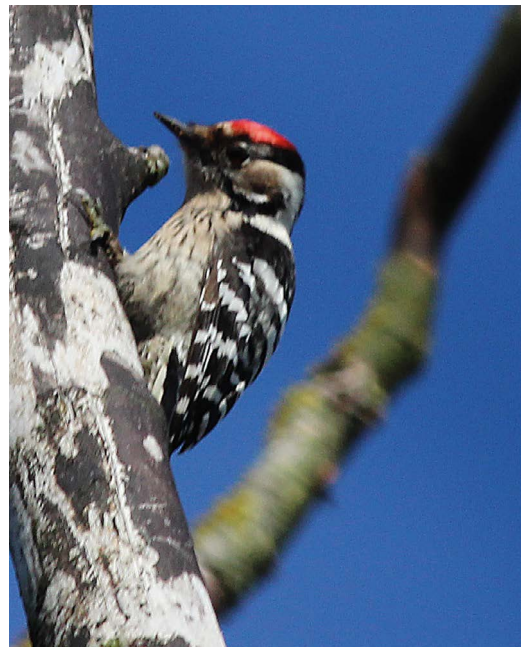


PHOTO 3 | Pic épeichette : espèce en diminution qui ne remplit pas encore les critères de l'UICN pour rejoindre une catégorie de menace, mais qui s'en rapproche. Il figure donc dans la liste des espèces « Quasi menacées » / Lesser Spotted Woodpecker *Dryobates minor* : a species whose numbers are in decline, and though it does not yet meet the IUCN criteria for addition to a Threatened category, it is getting close. It is therefore included in the list of « Near threatened » species. (Neupré, 01.02.2019, © Frédéric Degraeve)

nacée. Toutefois, cette espèce est difficile à évaluer en l'absence d'une enquête de type atlas sur tout le territoire. La comparaison d'échantillonnages réalisés pendant la période 2001-2007 et répétés en 2015-2018 suggère une diminution assez forte (entre -34 et -65 % en 12 ans). Par prudence, nous avons fixé son statut à « Quasi menacé ».

Faucon hobereau *Falco subbuteo* (NT) – Les données du rapportage 2013-2018 pour la Directive Oiseaux suggèrent une diminution récente assez forte de la population, mais selon les experts consultés, cette diminution serait surestimée, l'espèce étant particulièrement difficile à détecter en dehors d'une recherche spécifique ou d'un effort de terrain de type « atlas des oiseaux nicheurs ». Provisoirement, nous avons donc arbitrairement fixé le degré de menace à « Quasi menacé ».

Faucon pèlerin *Falco peregrinus* (LC) – L'augmentation des effectifs en Europe de l'Ouest justifie de ne pas associer de menace à ce rapace, dont le retour est accompli en Belgique, mais qui gardera des effectifs naturellement faibles vu sa position trophique et la limitation des sites possibles de reproduction.

Canard chipeau *Mareca strepera* (NT) – Les experts ont jugé préférable de considérer cette espèce comme « Quasi menacée », plutôt que « En danger », obtenu en première analyse, en raison de l'expansion de la population ouest-européenne qui est toujours en cours (EUROPEAN TOPIC CENTER ON BIOLOGICAL DIVERSITY, 2021).

Grand Corbeau *Corvus corax* (LC) – L'effectif reste faible mais la population est en expansion assez rapide et couvre maintenant une large part des massifs boisés de Wallonie. Elle pourrait s'être reconnectée avec les populations des régions voisines. L'espèce ne semble plus menacée en Wallonie.



PHOTO 4 | Locustelle tachetée : exemple d'espèce autrefois commune, désormais « Vulnérable » / Grasshopper Warbler *Locustella naevia* : example of a species that once was common, now considered « Vulnerable ». (Waimes, 25.05.2008, © Franck Renard)

Locustelle tachetée *Locustella naevia* (VU) – Cette Locustelle fait son entrée dans la Liste rouge alors qu'elle était encore en augmentation jusqu'il y a une dizaine d'années (Jacob, 2010c). Depuis lors, une diminution récente importante est notée à la fois par le système de monitoring SOCWAL (-15,7 % par an en moyenne entre 2009 et 2020 Figure 2) et la comparaison des échantillonnages (déclin en 12 ans estimé entre -37,5 % et -76,5 %). La Liste rouge joue ici son rôle d'alerte précoce sur cette espèce, qui mériterait une étude approfondie et qui justifie une enquête de type atlas des oiseaux nicheurs.

Hirondelle de rivage *Riparia riparia* (NT) – L'effectif nicheur wallon, naturellement fluctuant, semble se maintenir sur le long terme mais il est de plus en plus confiné à quelques grandes colonies dans des carrières et d'autres sites artificiels (JACOB, 2011). La population relictuelle qui niche en sites naturels (berges de cours d'eau) est pour sa part menacée de disparition. À ce titre, le niveau de menace est fixé à « Quasi menacé ».

Bouscarle de Cetti *Cettia cetti* (LC) – La dynamique européenne qui pousse les populations à s'étendre vers le nord, qui se reflète particulièrement dans les régions frontalières de la Wallonie

(ARIZAGA, 2020), justifie le fait de ne pas considérer cette espèce comme menacée, même si son effectif régional reste faible et géographiquement limité.

Sizerin flammé *Acanthis flammea* (VU) – Les données compilées lors du rapportage pour la directive oiseaux suggèrent une diminution récente de la population couplée à une faiblesse de l'effectif. Les populations de cette espèce étant naturellement fluctuantes, son statut exact est difficile à préciser en dehors d'une enquête de type « atlas des oiseaux nicheurs », nous avons donc provisoirement ramené le niveau de menace de « En danger » à « Vulnérable ».

Bec-croisé des sapins *Loxia curvirostra* (LC) – Les fluctuations de cette espèce irruptive sont difficiles à interpréter. Malgré un déclin apparent récent des populations surtout lié à l'absence d'irruption importante depuis 2007 (van der Elst, 2010), une disparition de l'espèce en Wallonie semble peu probable tant que l'épicéa se maintient en Ardenne et sachant qu'une irruption peut à tout moment « réalimenter » les populations.

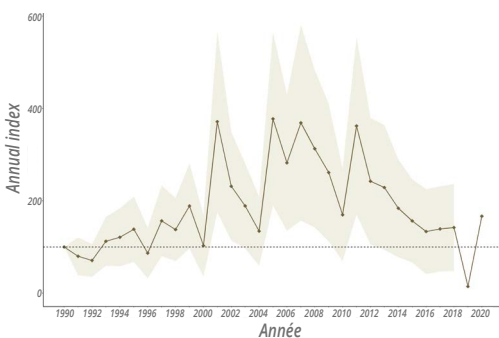


FIGURE 2 | Évolution de la population wallonne de Locustelle tachetée (suivi SOCWAL) / Changes over time in the Wallonian population of the Grasshopper Warbler *Locustella naevia*. Data source SOCWAL

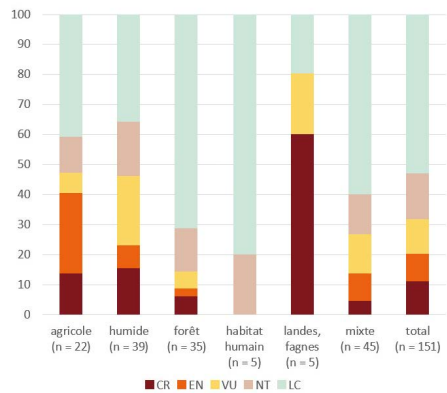


FIGURE 3 | Proportion des catégories de menace selon les habitats auxquels sont principalement associées les 151 espèces considérées / The relative level of threat according to the habitat with which each of the 151 species is mostly associated.

TABLEAU 3 | Ventilation des espèces par catégorie de menace de la liste rouge des oiseaux nicheurs menacés de Wallonie en 1997, 2010 (PAQUET & JACOB, 2010) et 2021 / Classification of species by category of threat; from the Red List of Threatened Breeding Birds in Wallonia in 1997, 2010 (PAQUET & JACOB, 2010) and 2021.

Catégorie de menace	Liste rouge 1997		Liste rouge 2010		Liste rouge 2021	
"Disparue au niveau régional"	10	6 %	10	6 %	12	7 %
CR	12	8 %	14	9 %	16	10 %
EN	7	4 %	9	6 %	14	9 %
VU	11	7 %	20	13 %	19	12 %
NT	20	13 %	20	13 %	22	13 %
LC	73	47 %	84	54 %	80	49 %
"Rares"	23	15 %	-	-	-	-
Total	156	-	157	-	163	-

Composition de la liste rouge en fonction des habitats

En tenant compte du milieu fréquenté principalement ou exclusivement (Figure 3), on constate que les espèces inféodées aux milieux ouverts (zones agricoles, zones humides, friches, landes et fagnes) représentent une proportion plus élevée parmi celles qui sont menacées, alors que les espèces forestières, des milieux urbanisés ou celles qui ne sont pas spécialisées sur un de ces types d'habitats (catégorie « mixte ») comptent pour une moindre proportion.

Évolution de la liste rouge des oiseaux nicheurs en Wallonie

Le Tableau 3 compare la ventilation des espèces par catégorie de menace entre les listes rouges de 1997, 2010 (PAQUET & JACOB, 2010) et 2021 (présente étude). La comparaison suggère un lent glissement vers un plus grand nombre d'espèces dans les catégories de menaces les plus graves, même s'il n'est en fait pas possible de comparer directement la Liste rouge de 1997 avec les deux plus récentes car 15 % des espèces étaient alors rangées dans une catégorie « Rare » à cause de leur faible effectif, sans que leur risque d'extinction soit évalué.

Au total, près de 40 % des espèces ont changé de catégorie au cours de la décennie écoulée entre les deux derniers exercices. Seules 15 espèces sur les 49 reprises dans une catégorie de menace en 2021 ont gardé la même catégorie qu'en 2010. La recommandation de l'UICN de refaire une évaluation tous les dix ans trouve donc effectivement sens dans le cas présent.

Lorsqu'on considère les changements dans une Liste rouge au fur et à mesure des évaluations successives, il convient de distinguer ceux qui sont « authentiques », c'est-à-dire qui relèvent d'une évolution du statut de l'espèce, de ceux qui sont liés à une interprétation différente des règles et de la méthodologie (BUTCHART *et al.*, 2004). Cette information est ajoutée dans le tableau complet des résultats présentés en matériel complémentaire. Les différents changements de catégories possibles et le nombre d'espèces pour ces différents cas sont présentés dans le Tableau 4.

Sur les 61 changements de catégorie, une grande majorité (soit 52) sont jugés « authentiques ». Les deux cas de disparition régionale ne sont cependant pas à considérer à ce titre. La Huppe fasciée *Upupa epops* avait été admise en catégorie « Danger critique » en 2010 car il y avait des signes d'une réinstallation récente, alors qu'il n'y avait plus de reproduction avec succès en Wallonie

TABLEAU 4 | Classement des 153 espèces examinées dans la Liste rouge des oiseaux nicheurs menacés de Wallonie à la fois en 2010 et 2021 parmi les différents types de changements de catégorie possibles. Une espèce est dite menacée quand elle est dans une des trois catégories VU, EN, CR. Une dégradation est un saut d'au moins une catégorie vers un statut plus menacé. Une amélioration est un saut d'au moins une catégorie vers un statut moins menacé / The 153 species considered here classified according to the change in position in the Red Lists of Threatened Breeding Birds in Wallonia between 2010 and 2021. A species in one of the three categories VU, EN & CR is considered as Threatened. Worsening is a move over time towards a higher level of threat. Improvement is a move to a lower level of threat.

Changement de catégorie Liste rouge	Type de changement		
	authentique	méthodologique	statut quo
nouvelle espèce - non menacée	1		
amélioration - de NT à LC	4	2	
amélioration - sort de la liste rouge	8		
stabilité - reste non menacée			77
nouvelle espèce - menacée	5		
amélioration - reste menacée	6		
stabilité - reste menacée			15
dégradation - de LC à NT	8	2	
dégradation - entre en liste rouge	9	2	
dégradation - reste menacée	11	1	
disparition régionale		2	

depuis 1979 (JACOB, 2010b). La Pie-grièche à tête rousse avait été laissée également en « Danger critique » à cause d'un cas isolé signalé par un seul observateur en 2007, alors que les dernières reproductions régulières dataient du début des années 1990 déjà (JACOB, 2010d).

Selon le Tableau 4, la situation la plus préoccupante concerne donc les 20 espèces menacées (13 % du total) dont le statut s'est effectivement dégradé ces 10 dernières années. Neuf espèces autrefois répandues font leur entrée parmi les espèces menacées de Wallonie : le Vanneau huppé, la Chevêche d'Athéna *Athene noctua*, la Locustelle tachetée *Locustella naevia*, l'Hypolaïs ictérine, le Pouillot fitis *Phylloscopus trochilus*, le Gobemouche gris *Muscicapa striata*, la Mésange boréale *Poecile montanus*, le Moineau friquet et le Bruant des roseaux *Emberiza schoeniclus*. Pour 11 espèces, la

situation s'aggrave alors qu'elles étaient déjà menacées : la Perdrix grise, la Tourterelle des bois, le Coucou gris, la Chouette de Tengmalm *Aegolius funereus*, l'Engoulevent d'Europe *Caprimulgus europaeus*, le Pic cendré *Picus canus*, le Pipit farlouse, la Pie-grièche grise, le Serin cini et le Bruant proyer. On peut constater que ces espèces occupent une large gamme de milieux naturels et se caractérisent par des écologies variées. Plusieurs d'entre elles sont associées aux milieux agricoles mais d'autres sont liées aux milieux humides, aux bocages, aux forêts et aux landes.

Du côté positif, 12 espèces (8 % du total) sortent de la Liste rouge ou de la catégorie « Quasi menacé ». Il s'agit de la Cigogne noire *Ciconia nigra*, du Milan royal *Milvus milvus*, du Faucon pèlerin *Falco peregrinus*, du Grand-Duc d'Europe *Bubo bubo*, de l'Alouette lulu *Lullula arborea*, du Rossignol philo-

mèle *Luscinia megarhynchos*, du Rougequeue à front blanc *Phoenicurus phoenicurus*, de la Bouscarle de Cetti *Cettia cetti*, du Phragmite des joncs *Acrocephalus schoenobaenus*, du Lorient d'Europe *Oriolus oriolus*, du Grand Corbeau *Corvus corax* et de la Linotte mélodieuse *Linaria cannabina*. Certaines de ces espèces restent rares et il ne faut jamais exclure un revirement de situation, mais dans l'état actuel de leur population, il est peu réaliste de penser qu'elles vont disparaître de Wallonie dans un avenir prévisible. Là non plus, il n'est pas possible d'associer ces cas positifs à un pattern commun très clair de traits de vie ou d'écologie.

En incluant aussi les nouvelles espèces et les situations moins tranchées (par exemple, les espèces qui restent menacées mais dont le statut a été amélioré d'une catégorie), on obtient 24 espèces à évolution positive (16 %) contre 28 espèces à évolution négative (18 %).

DISCUSSION

Cette nouvelle mise à jour de la Liste rouge des oiseaux nicheurs menacés de Wallonie, commanditée par la Wallonie dans le cadre de l'actualisation des listes rouges pour une série de groupes biologiques, s'appuie sur les données récoltées quotidiennement par de nombreux observateurs ou observatrices en Wallonie. Il est intéressant de souligner que toutes les espèces ont obtenu un statut et aucune n'a rejoint la catégorie « DD – données insuffisantes ».

La présente analyse en vue d'actualiser la liste rouge régionale montre que l'état de conservation reste préoccupant pour environ un tiers des espèces nicheuses, avec 24 espèces qui évoluent favorablement mais aussi 28 dont la situation se dégrade. Les bonnes nouvelles ne compensent donc pas les mauvaises. Les espèces menacées ou à la limite de l'être se retrouvent dans tous les types d'habitats, mais les oiseaux des milieux ouverts en particulier agricoles comportent une plus forte proportion

d'espèces menacées. Les oiseaux reconnus comme « espèces Natura 2000 » en Wallonie comptent une majorité d'espèces menacées (63 %) contre 22 % pour les espèces non Natura 2000. C'est logique puisque cette liste des espèces Natura 2000 en Wallonie complète les espèces figurant dans l'Annexe I de la Directive Oiseaux. Celle-ci s'est basée sur une série d'espèces qui figuraient sur la Liste rouge au moment de la promulgation de la Loi sur la conservation de la nature (Service Public de Wallonie, 2021). Il est cependant intéressant de constater que, parmi les 52 espèces qui changent de catégorie pour des raisons non méthodologiques, le changement n'est positif (amélioration d'au moins une catégorie) que pour 28 % des espèces non Natura 2000 (n = 32), contre 75 % des espèces Natura 2000 (n = 20). Ceci rejoint la prudente évaluation positive de l'évolution du statut des espèces visées par la désignation des sites Natura 2000 en Wallonie (PAQUET *et al.*, 2017). Ce constat rejoint aussi un autre phénomène, plus inquiétant mais observé à l'échelle du continent : les oiseaux plus communs déclinent pour l'instant plus vite que les espèces rares (INGER *et al.*, 2015). À notre sens, le résultat le plus marquant de cette actualisation de la Liste rouge est l'entrée d'espèces dites « communes » parmi les oiseaux menacés de disparition en Wallonie : la Chevêche d'Athéna, la Locustelle tachetée, l'Hypolaïs icterine, le Pouillot fitis, le Gobemouche gris, la Mésange boréale, le Moineau friquet et le Bruant des roseaux.

BirdLife vient de publier une mise à jour de la Liste rouge européenne (BIRDLIFE INTERNATIONAL, 2021) : parmi les espèces présentes chez nous, quatre sont « à la limite d'être menacée au niveau européen » : le Martinet noir *Apus apus*, le Fuligule morillon, la Caille des blés *Coturnix coturnix* et la Foulque macroule. Sept espèces sont vulnérables au niveau européen : le Fuligule milouin *Aythya ferina* (également vulnérable au niveau mondial), le Corbeau freux *Corvus frugilegus*, la Bécassine des marais *Gallinago gallinago*, l'Huîtrier pie, le Grèbe à cou noir *Podiceps nigricollis*, la Tourterelle des bois (aussi vulnérable globalement) et le Vanneau hup-

pé. Ces listes ne recourent pas entièrement notre analyse : il conviendra donc de porter dans le futur une attention accrue en Wallonie aux quelques espèces qui sont menacées à l'échelle européenne sans l'être dans l'immédiat chez nous, notamment le Corbeau freux, la Foulque macroule, le Fuligule morillon et la Caille des blés.

Deux perspectives essentielles se dégagent à la suite de ce travail. Tout d'abord, il est important d'identifier en détail les pressions et les menaces qui s'exercent sur nos espèces menacées : pressions sur les habitats agricoles et forestiers, impacts des changements climatiques mais aussi menaces sur les voies de migration. Enfin, comme déjà souligné, identifier les espèces menacées comme nous l'avons fait ici ne détermine pas nécessairement les priorités d'actions de conservation à développer. Une méthode et une analyse complémentaire ont été développées à ce sujet et seront présentées tout prochainement.

REMERCIEMENTS

Un tel état de santé de l'avifaune ne peut être réalisé que grâce à l'activité quotidienne sur le terrain de milliers d'ornithologues dans notre pays, qu'ils ou elles participent à un programme structuré, comme la Surveillance des Oiseaux Communs, ou prennent simplement la peine d'encoder leurs données. Merci à toutes et à tous !

Le présent travail a été réalisé dans le cadre d'un marché public de services visant à actualiser les listes rouges wallonnes des espèces menacées, pour les amphibiens, les reptiles, les oiseaux et les chauves-souris (cahier spécial des charges O3.02.02-20-0467). Nous remercions le Service Public de Wallonie pour sa confiance et en particulier Violaine Thiry pour son suivi tout au long du projet, ainsi que le comité d'accompagnement composé de Jean-Philippe Bizoux, Quentin Smits, Jean-Louis Gathoye, Philippe Goffart. La partie concernant les oiseaux traitée ici a bénéficié des commentaires d'Alain De Broyer, de Jérémy Simar, de Vincent Leirens, de Rudi Dujardin et de Jean-Paul Jacob.

La comparaison des échantillonnages 2001-2007 et 2015-2018 a été menée par Thomas Coppée (ULG Gembloux Agro-Bio-tech).



PHOTO 5 | Canard chipeau : espèce en faible effectif dont l'aire européenne est en expansion. La catégorie de menace a été diminuée sur la base des avis d'experts / Gadwall *Anas strepera* : a species whose numbers are low yet whose European territory is expanding. On the basis of expert advice it has been moved to a lower category of threat. (Hollogne sur Geer, 28.09.2021, ©Charly Farinelle)

BIBLIOGRAPHIE

- ARIZAGA, J. (2020) : Cetti's Warbler *Cettia cetti*. in Keller, V., Herrando, S., Voricsek, P., Franch, M., Kipson, M., Milanese, P., Marti, D., Anton, M., Klvaňová, A., Kalyakin, M.V., Bauer, H.G. & Foppen, R.: *European Breeding Bird Atlas 2: Distribution, Abundance and Change*. European Bird Census Council & Lynx Edicions, Barcelona: 662-663. • BIRDLIFE INTERNATIONAL (2015) : *European Red List of Birds*. Office for Official Publications of the European Communities, Luxembourg. • BIRDLIFE INTERNATIONAL (2021) : *European Red List of Birds*. Publication Office of the European Union, Luxembourg. • BUTCHART, S.H.M., STATTERFIELD, A.J., BENNUN, L.A., SHUTES, S.M., AKÇAKAYA, H.R., BAILLIE, J.E.M., STUART, S.N., HILTON-TAYLOR, C. & MACE, G.M. (2004) : Measuring Global Trends in the Status of Biodiversity: Red List Indices for Birds. *PLOS Biology*, 2: e383. • DEHEM, C. (2018) : La Pie-grièche grise, *Lanius excubitor*, en Wallonie, statut en 2016, dynamique de population et mesures de conservation. *Les Naturalistes belges*, 99: 1-95. • DEROUAUX, A. & PAQUET, J.-Y. (2018) : *L'évolution préoccupante des populations d'oiseaux nicheurs en Wallonie: 28 ans de surveillance de l'avifaune commune*. *Aves*, 55: 1-31. • DERUME, M. (2020) : *La nidification de l'Huitrier pie Haematopus ostralegus en Wallonie: état des lieux*. *Aves*, 57: 187-205. • DUFRÈNE, M. (2017) : *Essai d'optimisation des critères pour établir une Liste Rouge en Wallonie*, ULg Gembloux-Agro-Bio-Tech, rapport privé pour le DEMNA. Gembloux • EFRON, B. & TIBSHIRANI, R. (1993) : *An introduction to the Bootstrap*. Chapman & Hall/CRC, Boca Raton. • ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT WALLON (2018) : *Indicateurs environnementaux: Listes rouges des espèces*. accédé en 2021 par l'adresse <http://etat.environnement.wallonie.be/contents/indicator-sheets/FFH%205.html#>. • EUROPEAN COMMISSION (2021) : *Birds Directive reporting*. accédé en 2021 par l'adresse https://ec.europa.eu/environment/nature/knowledge/rep_birds/index_en.htm. • EUROPEAN ENVIRONMENT AGENCY (2018) : *Reference portal for reporting under Article 12 of the Birds Directive*. accédé en 2019 par l'adresse https://cdr.eionet.europa.eu/help/birds_art12. • EUROPEAN TOPIC CENTER ON BIOLOGICAL DIVERSITY (2021) : *Report under the Article 12 of the Birds Directive, Période 2013-2018: Population status and trends at the EU and Member State levels*. accédé en 2021 par l'adresse <https://nature-art12.eionet.europa.eu/article12/summary>. • HERRANDO, S., VORIŠEK, P., PAQUET, J.-Y., KUPKA, M. & KELLER, V. (2015) : *Le deuxième atlas européen des oiseaux nicheurs: de la Wallonie et Bruxelles à l'Europe*. *Aves*, 52: 20-28. • INGER, R., GREGORY, R., DUFFY, J.P., STOTT, I., VORIŠEK, P. & GASTON, K.J. (2015) : Common European birds are declining rapidly while less abundant species' numbers are rising. *Ecology Letters*, 18: 28-36. • JACOB, J.-P. (2010a) : Cochevis huppé, *Galerida cristata*. in Jacob, J.-P., Dehem, C., Burnel, A., Dambiermont, J.-L., Fasol, M., Kinet, T., van der Elst, D. & Paquet, J.-Y.: *Atlas des oiseaux nicheurs de Wallonie 2001-2007*. Série "Faune - Flore - Habitats" n°5. Aves et Région wallonne, Gembloux: 456. • JACOB, J.-P. (2010b) : Huppe fasciée, *Upupa epops*. in Jacob, J.-P., Dehem, C., Burnel, A., Dambiermont, J.-L., Fasol, M., Kinet, T., van der Elst, D. & Paquet, J.-Y.: *Atlas des oiseaux nicheurs de Wallonie 2001-2007*. Série "Faune - Flore - Habitats" n°5. Aves et Région wallonne, Gembloux: 455-456. • JACOB, J.-P. (2010c) : Locustelle luscinioïde, *Locustella luscinoides*. in Jacob, J.-P., Dehem, C., Burnel, A., Dambiermont, J.-L., Fasol, M., Kinet, T., van der Elst, D. & Paquet, J.-Y.: *Atlas des oiseaux nicheurs de Wallonie 2001-2007*. Série "Faune - Flore - Habitats" n°5. Aves et Région wallonne, Gembloux: 336-337. • JACOB, J.-P. (2010d) : Pie-grièche à tête rousse, *Lanius senator*. in Jacob, J.-P., Dehem, C., Burnel, A., Dambiermont, J.-L., Fasol, M., Kinet, T., van der Elst, D. & Paquet, J.-Y.: *Atlas des oiseaux nicheurs de Wallonie 2001-2007*. Série "Faune - Flore - Habitats" n°5. Aves et Région wallonne, Gembloux: 400-401. • JACOB, J.-P. (2011) : *Le suivi de l'Hirondelle de rivage (Riparia riparia): résultats du dénombrement de 2011 en Wallonie*. www.aves.be. accédé en 2016 par l'adresse <http://www.aves.be/index.php?id=2748>. • JACOB, J.-P., DEHEM, C., BURNEL, A., DAMBIERMONT, J.-L., FASOL, M., KINET, T., VAN DER ELST, D. & PAQUET, J.-Y. (2010) : *Atlas des oiseaux nicheurs de Wallonie 2001-2007*. Série Faune Flore Habitats n°5, Aves et la Région Wallonne, Gembloux. • JACOB, J.-P. (2010e) : Cygne tuberculé, *Cygnus olor*. in Jacob, J.-P., Dehem, C., Burnel, A., Dambiermont, J.-L., Fasol, M., Kinet, T., van der Elst, D. & Paquet, J.-Y.: *Atlas des oiseaux nicheurs de Wallonie 2001-2007*. Série "Faune - Flore - Habitats" n°5. Aves et Région wallonne, Gembloux: 102-103. • KAMP, J., FRANK, C., TRAUTMANN, S., BUSCH, M., DRÖSCHMEISTER, R., FLADE, M., GERLACH, B., KARTHÄUSER, J., KUNZ, F., MITSCHKE, A., SCHWARZ, J. & SUDFELDT, C. (2021) : Population trends of common breeding birds in Germany 1990–2018. *Journal of Ornithology*, 162: 1-15. • KELLER, V., HERRANDO, S., VORIČEK, P., FRANCH, M., KIPSON, M., MILANESI, P., MARTI, D., ANTON, M., KLVAŇOVÁ, A., KALYAKIN, M.V., BAUER, H.G. & FOPPEN, R. (2020) : *European Breeding Bird Atlas 2: Distribution, Abundance and Change*. European Bird Census Council & Lynx Edicions, Barcelona. • KELLER, V. & LOKHMAN, Y.V. (2020) : Common Shelduck *Tadorna tadorna*. in Keller, V., Herrando, S., Voricsek, P., Franch, M., Kipson, M., Milanese, P., Marti, D., Anton, M., Klvaňová, A., Kalyakin, M.V., Bauer, H.G. & Foppen, R.: *European Breeding Bird Atlas 2: Distribution, Abundance and Change*. European Bird Census Council & Lynx Edicions, Barcelona: 138-139. • LIPPENS, L. & WILLE, H. (1972) : *Atlas des Oiseaux de Belgique et d'Europe Occidentale*. Lannoo, Tielt. • PAQUET, J.-Y. (2014) : *Rapportage Article 12 pour la Directive Oiseaux 2008-2012: rapport sur le travail réalisé en Wallonie*, Aves et Département de l'Étude des Milieux Naturels et Agri-

SUMMARY

The Red List of Threatened Breeding Birds in Wallonia 2021

The Red List of Threatened Birds of Wallonia has been compiled from numerous data from population monitoring programs, participatory science portals and recent specific surveys. The status of 151 native species breeding for at least a decade in Wallonia has been evaluated. Twelve additional species are considered regionally extinct, for most of them already a long time ago. Among the 151 species, 49 (32%) fall into one of the three categories of threat: 16 (11%) are considered "Critically Endangered", 14 (9%) fall into the "Endangered" category and 19 (12%) are classified as "Vulnerable". In addition, 22 species (15%) are considered "Near Threatened", while only the last 80 are Least Concern. Several special cases are presented, as well as a comparison of the results with previous regional lists. Leaving aside methodological changes, the status of 20 species has actually deteriorated in the last ten years. Nine species that were once widespread are now listed as threatened in Wallonia, and for eleven species the situation is worsening even though they were already threatened. All these species occupy a wide range of natural environments and are characterized by varied ecologies. Several of them are associated with agricultural environments, but others are linked to wetlands, hedgerows, forests and moors. On the positive side, 12 species have been removed from the Red List or the "Near Threatened" category. Overall, 24 species show a positive evolution against 28 species with negative evolution. Important changes in the status of many species are thus observed in only one decade and justify a continuous effort of monitoring of all species, able to detect rapid degradation but also the success of some conservation efforts.

coles, Service Public de Wallonie. Namur et Gembloux • **PAQUET, J.-Y., DEROUAUX, A., DE BROYER, A., DUJARDIN, R., LEIRENS, V., JACOB, J.-P. & SIMAR, J.** (2017) : *Espèces Natura 2000 en Wallonie: quels effets pour les populations d'oiseaux nicheurs depuis la désignation des sites ?* Aves, 54: 97-122. • **PAQUET, J.-Y., DEROUAUX, A., DEVOS, K., VERMEERSCH, G. & VERSTEIRT, V.** (2019) : *Rapport sur l'état des populations d'oiseaux en Belgique selon l'article 12 de la directive oiseaux, exercice 2013-2018*. Banque de données compilée - INBO, D., Natuurpunt Studie & Aves, pôle ornithologique de Natagora. • **PAQUET, J.-Y. & JACOB, J.-P.** (2010) : *Liste Rouge 2010 des Oiseaux Nicheurs*. in Jacob, J.-P., Dehem, C., Burnel, A., Dambiermont, J.-L., Fasol, M., Kinet, T., van der Elst, D. & Paquet, J.-Y.: *Atlas des oiseaux nicheurs de Wallonie 2001-2007*. Série "Faune - Flore - Habitats" n°5. Aves et Région wallonne, Gembloux: 80-95. • **PAQUET, J.-Y. & RYELANDT, P.** (2018) : *Le statut récent de la Gélinothe des bois *Tetrastes bonasia rhenana* en Belgique: une espèce-fantôme ou un joyau encore à sauver ?* Aves, 55: 125-133. • **REUTER & JACOB, J.-P.** (2020) : Le déclin majeur du Tarier des prés *Saxicola rubetra* en Belgique et les mesures agro-environnementales mises en place pour sa sauvegarde. *Ciconia*, 44 : 35-39 • **SCHREIBER, A.** (2021) : *Identification taxonomique de la Gélinothe des bois *Tetrastes bonasia* dans le nord-est de la France*. Aves, 58: 25-49. • **SERVICE PUBLIC DE WALLONIE** (2021) : *Législation relative à la conservation de la nature*. accédé en 2021 par l'adresse <http://environnement.wallonie.be/legis/consnat.htm>. • **SORBI, S.** (2013) : *Découverte de la Chevêchette d'Europe *Glaucopteryx holbrooki* en Belgique et suivi d'une tentative de nidification* Aves, 50: 2-8. • **SOVON** (2021) : *Vogels in Nederland*. accédé en 2021 par l'adresse <https://stats.sovon.nl/stats/soorten>. • **STUART, S., WILSON, E., MCNEELY, J., MITTERMEIER, R. & RODRÍGUEZ, J.** (2010) : The barometer of life. *Science*, 328: 177-177. • **UICN** (2012) : *Catégories et Critères de la Liste rouge de l'UICN*: Version 3.1. Deuxième édition. Union Internationale pour la Conservation de la Nature, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni. • **UICN FRANCE** (2018) : *Guide pratique pour la réalisation de Listes rouges régionales des espèces menacées - Méthodologie de l'UICN & démarche d'élaboration*. Seconde édition. UICN, Paris, France. • **VAN DER ELST, D.** (2010) : Bec-croisé des sapins, *Loxia curvirostra*. in Jacob, J.-P., Dehem, C., Burnel, A., Dambiermont, J.L., Fasol, M., Kinet, T., van der Elst, D. & Paquet, J.Y.: *Atlas des oiseaux nicheurs de Wallonie 2001-2007*. Série Faune Flore Habitats n°5, Aves et la Région Wallonne, Gembloux: 436-437. • **VERMEERSCH, G., DEVOS, K., DRIESESS, G., EVERAERT, J., FEYS, S., HERREMANS, M., ONKELINX, T., STIENEN, E. & T'JOLLYN, F.** (2020) : *Broedvogels in Vlaanderen 2013-2018. Recente status en trends van in Vlaanderen broedende vogelsoorten*, Mededelingen van het Instituut voor Natuur en Bosonderzoek 2020 (1). Brussels. doi.org/10.21436/inbor.18794135 • **VIGIE-NATURE** (2021) : *Surveillance temporelle des oiseaux communs (STOC)*. accédé en 2021 par l'adresse <https://www.vigienature.fr/fr/resultats-especes-3367>.